

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le mardi, 18 septembre 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Lamarche sous la présidence de Mme Lise Garon, mairesse et à laquelle il y avait quorum légal.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Martial Fortin, Pierrot Lessard et Martin Bouchard
Madame la conseillère Lyne Bolduc

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim

ABSENCE : Mesdames les conseillères Johanne Morissette et Sandra Girard

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Mme Lise Garon, mairesse

224-09-18 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Pierrot Lessard
ET RÉSOLU D'ADOPTER

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue et ouverture de la séance*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*

3 *ADMINISTRATION*

- 3.1. *Adjudication du contrat de déneigement 2018-2021 avec possibilité d'une prolongation de deux (2) ans.*

4. *PÉRIODE DE QUESTIONS*

- 4.1. _____
- 4.2. _____
- 4.3. _____
- 4.4. _____

5. *LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE*

225-09-18 3. RÉSOLUTIONS

**3.1. ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT 2018-2021 AVEC
POSSIBILITÉ DE PROLONGATION POUR DEUX ANS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a déposé auprès des services Constructo, un cahier de charge concernant un appel d'offres pour le déneigement 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, en date du 27 juillet 2018 afin de le rendre public sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO)

ATTENDU QUE l'avis public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) en date du premier août 2018 ainsi que dans le journal Lac St-Jean en date du 8 août 2018;

ATTENDU QU'il y a eu un addenda de publier en date du 27 août 2018 et qu'il y a eu report de la date d'ouverture des soumissions en date du 31 août 2018;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt de deux (2) soumissions le 31 août 2018;

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, la Municipalité a dû rejeter une soumission qui s'est avéré non conforme, soit celle de l'entreprise 9208-3369 Québec Inc.

ATTENDU QU'il y a qu'une seule soumission qui est conforme au cahier de charge soit celle de l'entreprise 9227 0743 Québec Inc, Entreprise Fortin Labrecque;

EN CONSÉQUENCE

II EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martial Fortin

APPUYÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lamarche refuse la seule et unique soumission demeurant en vigueur soit celle de l'entreprise 9227-0743 Québec Inc. Entreprise Fortin Labrecque considérant l'écart important qui existe avec l'estimé;

QUE la Municipalité de Lamarche annule ledit appel d'offres;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller Martin Bouchard a voté contre cette résolution.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1. _____

4.2. _____

4.3. _____

4.4. _____

226-09-18 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés,

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Lyne Bolduc

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée il est 19h42

Nous, soussignées Lise Garon, mairesse de la municipalité de Lamarche et Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui sont contenues.

Mme Lise Garon, mairesse

Mme Myriam Lessard, directrice générale par intérim